

(4)

- 16°. Pension de l'instituteur ou maître *autre le demi quartieron payé par chaque Enfant d'école? - Comme il est dit à l'article 14 le Régent retire un sac de mesel - et un sac d'orge du Gouvernement; et cent florins de la Commune.*
- A. En argent, bled, vin, ou bois? *il n'a ni vin, ni bois.*

B. De quelle source dérive-t-elle? *Comme il paraît par la réponse cy dessus que les petites me de - revenus du Régent ne dérivent, ou que de la Colisation des Enfants, ou du Gouvernement, ou de la bourse de la Commune.*

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, censés foncières, & autres droits féodaux abolis?
- b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
- c. Fondations?
- d. Caisses communales?
- e. Biens d'église?
- f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
- g. De biens-fonds?
- h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira les réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accélérer, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

Nrithonnières.

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

Village

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

Commune indépendante de toute autre

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

Paroisse; a son Agence particulière

d. District

D'Orbe

e. Canton

Du Léman

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

Elles sont toutes dans l'enceinte du Village.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la conférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

Aucun.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

45 Enfants des deux sexes.

(2)

- 4°. Eloignement des écoles voisines jusqu'à une lieue en circonférence?

Aréthonniers est à demi lieue un peu plus ou moins de Romainmôtier, Croy, Bémic, Les Clées, et Doffens.

a. Leurs noms.

indiqués cy dessus.

b. Leurs distances réciproques.

Demi-lieue.

I I.

I N S T R U C T I O N .

- 5°. Qu'enseigne-t-on dans chaque école?

à lire, écrire, calculer, orthographe, et l'instruction religieuse, avec le chant des psaumes.

- 6°. Ne tient-on l'école qu'en hiver? & combien dure-t-elle?

On la tient toute l'année, mais elle est peu fréquentée en été; elle dure plus huit heures en hiver.

- 7°. Livres élémentaires, lesquels sont en usage?

Catéchisme d'Ottewald retouché; l'abrége.

- 8°. Préceptes & réglemens, comment sont-ils observés?

On ferme l'école à huit heures le matin; à une après-midi; le samedi soir il n'y en a point; le dimanche de Saint-Michel il y en a une.

- 9°. Durée de l'école chaque jour?

Classés suivant la capacité.

- 10°. Les enfans sont-ils distribués ou classés?

I I I.

R E L A T I O N S P E R S O N N E L L E S .

- 11°. Instituteurs.

a. Qui a établi jusques ici le Régent? & de quelle manière?

Examiné et nommé par le barreau; établi par le Dailif de Romainmôtier.

b. D'où est-il?

De la commune de Blébaige, et hameau du Pont.

c. Son nom

Louis Rochet.

(3)

d. Son âge.

23 1/2 ans.

e. Sa famille, combien d'enfans a-t-il?

Il n'est pas marié.

f. Depuis combien de tems est-il instituteur?

Depuis 5 1/2 ans.

g. Où a-t-il été auparavant? quelle étoit sa vocation précédente?

Il n'était pas sorti de sa commune; il travaillait partie à la Terre, partie sur les Nois.

h. Réunit-il à son office quelqu'autre fonction? quelles sont-elles?

Il conduit le Chant à l'église, & fait la prière publique 3 fois la semaine, y compris le Dim. soir.

- 12°. Ecoliers, combien d'enfans fréquentent l'école?

On y a répondu cy dessus.

a. En hiver, } soit garçons ou filles.
b. En été, }

En été il n'y en vient qu'une quinzaine au plus.

I V.

R A P P O R T S E C O N O M I Q U E S .

- 13°. Biens & fonds de chaque école.

Aucuns.

a. Possède-t-elle de pareils fonds?

b. Quelle en est la valeur?

c. Source des revenus.

d. Les biens d'écoles sont-ils réunis à ceux de l'église ou des pauvres?

- 14°. Prix de l'école; paye-t-on pour y être admis, combien?

Chaque particulier a bien plaisir de se priver d'une bonne volonté donne 1/2 gron meteil; et on vient de lui promettre en sus une gerbe qui peut valoir 1/2 gron.

- 15°. Bâtiment de l'école. *attaché à la maison commune.*

Dans un état de médiocrité; le plancher doit être caronné, et la sera aussitôt que possible.

a. Quel en est l'état, est-il neuf ou vieux, ou délabré?

Une chambre pour l'école.

b. N'y a-t-il qu'une chambre pour l'école? dans quel bâtiment?

Il est logé dans le même bâtiment, ayant une chambre et cuisine.

c. Au défaut d'endroit public destiné à l'école, l'instituteur loue-t-il peut-être la maison, & à quel prix?

La commune.

d. Qui est chargé de la maintenance de l'endroit où se fait l'école.

(4)

16°. Pension de l'instituteur ou maître d'école?

A. En argent, bled, vin, ou bois?

B. De quelle source dérive-t-elle? comme de

- Combien chacun de ces objets vaut-il à l'école?
- a. Dixmes, centes foncières, & autres droits féodaux abolis?
 - b. Ou des sommes assignées & payées à l'école?
 - c. Fondations?
 - d. Cailles communales?
 - e. Biens d'église?
 - f. De l'argent payé par les pères de famille & placé avec profit?
 - g. De biens-fonds?
 - h. Ou d'autres capitaux quelconques?

Remarques.

1°. Les réponses à ces questions pourront être augmentées de notes & de toutes les observations qu'on voudra y joindre.

2°. Chaque Instituteur écrira ses réponses à double, il remettra incessamment l'une des copies à l'Agent qui l'enverra au Sous-Préfet, celui-ci au Préfet National, par l'organe duquel elle parviendra au Ministre des arts & sciences. La seconde copie sera remise à l'Inspecteur des écoles.

3°. Tous & un chacun sont priés d'accéder, autant que possible, la réponse à ces questions, & l'envoi des réponses?

Ce que j'ai signé à Drexelbühl le 10^{me} Mars 1779.

Louis Prechat Régent.

Il n'y a de la Commune trois Sars de grains mêlés, et seize francs en argent.
Il tire de l'état un Sars d'Orge, un de Metel, et six francs d'argent. La Commune lui donne un petit Jardin & un petit Chenevier et d'herbage.

(1)

QUESTIONS

Relatives à l'état des Ecoles dans chaque Commune.

I.

RAPPORTS LOCAUX.

1°. NOM de l'endroit où est située l'école?

a. Est-ce un bourg, ou village, un hameau, ou un lieu isolé?

b. Est-ce une Commune proprement dite? ou à quelle Commune appartient-il?

c. De quelle Paroisse? de quelle Agence ressort-il?

d. District

e. Canton

2°. Eloignement des maisons appartenantes au ressort de chaque école.

(Il est déterminé par quarts d'heures, par exemple on dira, la circonférence du premier quart d'heure contient vingt-cinq maisons, celle du second treize, celle du troisième quatre maisons.)

3°. Noms des villages, des hameaux, ou des fermes appartenantes au ressort de chaque école.

a. On indiquera l'éloignement de chacun du lieu de l'école, &c.

b. Le nombre des enfants de chaque endroit qui la fréquentent?

Croy.

Un Village

Une Commune proprement dite

Paroisse de Roumain, Agence de Croy

D'Orbe.

Du Leman.

Dix minutes les plus éloignées

La fonte.

Comme à l'art. 2°.

Dreux Dand.